

SLO

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2024_37

Séance du 14 octobre 2024

Objet : Dispositif de signalement : renouvellement de la convention et évolution du dispositif / **Délibération n° 8**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 6 quater A,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 5 qui impose la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Vu la délibération n° D2021-30A du 29 juin 2021 DU Conseil d'administration du CDG 59 relative à l'adoption d'un dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes,

Vu la délibération n° D2021-66 du Conseil d'administration du CDG 59 en date du 16 décembre 2021 modifiant les conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu la charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant la nécessité pour les collectivités territoriales et les établissements publics de se conformer à leurs obligations légales en matière de protection des agents en mettant en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation,

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 059-285900023-20241015-D2024_37-DE

SLO

Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Considérant que le CDG 59 propose un dispositif de signalement depuis le 1^{er} janvier 2022 aux collectivités territoriales et établissements publics qu'ils soient affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés auquel ils adhèrent par voie de convention,

Considérant que la convention initiale arrive à échéance au 31 décembre 2024,

Considérant la volonté du CDG 59 de poursuivre son rôle d'accompagnement dans ce domaine et d'apporter des ajustements à la convention d'adhésion au dispositif de signalement afin d'améliorer les services rendus,

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- ✓ de renouveler la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menace ou de tout autre acte d'intimidation à destination des collectivités et établissements publics du département du Nord, avec les ajustements suivants :
 - Ouverture de permanences au minimum 5 demi-journées par semaine
 - Élargissement du rôle de la commission restreinte
 - Pilotage assuré par la DSSQVT

Cette convention ajustée est renouvelée pour une période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

- ✓ D'autoriser le Président à signer les conventions d'adhésion avec les collectivités et établissements publics.

Nombre de votant(s) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Le Président

Signé par: Eric DURAND
Date: 18/10/2024
Qualité: Président du CDG 59

Eric DURAND
Maire de Mouvaux